

Aucune pension n'étant accordée à ces volontaires
la Commission plénière, sur proposition du Commandant
du Centre de secours, demande au Conseil Municipal
de bien vouloir attribuer une somme de 100 francs
à chacun des vétérans.

Le Conseil Municipal.

Considérant que sept vétérans du Corps des
Sapeurs-Pompiers de Royan, après 20 ou 30 ans de
volontariat ne perçoivent aucune pension pour leurs
services rendus.

Qu'il les propositions du Chef de Corps

Qu'il ait l'avis de la Commission plénière du 27 novembre 1963

Décide

d'attribuer à M. B. Archelau - Renoulaud -
Méchain - J. Ferrier - Gravaux - Guionneau et
Gructin, une indemnité de 100 francs pour l'année 1963
dit que la dépense de 700 frs sera imputée sur
le chapitre "Dépenses imprévues" du budget 1963.

Approuvé à l'unanimité

7) - Inscriptions aux examens professionnels
remboursement.

L'Association Nationale d'Etudes Municipales
(A.N.E.M.) créée sur l'initiative d'élus municipaux
pour la promotion de la fonction communale
organise chaque année des cours par correspondance
pour la préparation aux différents concours adminis-
tratifs.

D'autre part, l'Ecole Nationale d'Administration
(E.N.A.M.) dispense également par correspondance
un enseignement qui aboutit à la délivrance
d'un certificat de gradué après deux années d'études
et d'un diplôme après la 3^e année.

M. le Ministre de l'Intérieur et M. le Préfet
de la Charente-Martinique ont demandé à M. le
Maires du Département d'encourager les candidats
à ces préparations dont le but est de compléter
et de perfectionner les connaissances des agents

12 1963
102

de l'amicable leur alloue, chaque année, une petite gratification de 90 frs chacun.

Aucune pension n'étant accordée à ces volontaires la Commission plénière, sur proposition du Commandant du Centre de secours, demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer une somme de 100 francs à chacun des vétérans.

Le Conseil Municipal.

Considérant que sept vétérans du Corps des Sapeurs-Pompiers de Royan, après 20 ou 30 ans de volontariat ne perçoivent aucune pension pour leurs services rendus.

En les propositions du Chef de Corps

Et à l'avis de la Commission plénière du 27 novembre 1963

Décide

- d'attribuer à M. B. Archelais - Renouveau - Méchain - J. Ferrier - Gravau - Guionneau et Grudin, une indemnité de 100 francs pour l'année 1963 dit que la dépense de 700 frs sera imputée sur le chapitre "Dépenses imprévues" du budget 1963.

Approuvé à l'unanimité

7) - Inscriptions aux examens professionnels
remboursement.

L'association Nationale d'Etudes Municipales (A.N.E.M.) créée sur l'initiative d'élus municipaux pour la promotion de la fonction communale organise chaque année des cours par correspondance pour la préparation aux différents concours administratifs.

D'autre part, l'Ecole Nationale d'Administration (E.N.A.M.) dispense également par correspondance un enseignement qui aboutit à la délivrance d'un certificat de gradué après deux années d'études et d'un diplôme après la 3^e année.